



Déclaration CE de Conformité DM

Porte **PRESTIGE II**

Registre : Porte motorisée basculante non débordante en mode automatique

N° de série : FI 10B5-16

Conformité : Norme harmonisée NF EN 13241: 2003 + A2 : 2016 – NF EN 12 453 : 2017

Usage prévu du produit : Portes destinée à être installée dans des zones accessibles aux personnes et dont l'utilisation principale prévue est de permettre l'accès des marchandises et des véhicules accompagnés ou conduits par des personnes, en toute sécurité, dans des locaux industriels et commerciaux ou des garages dans les zones d'habitation.

Organisme notifié : **CSTB N° 0679** 84 av Jean Jaurès Champs sur Marne 77447 Marne la Vallée

Domaine d'application : Utilisateurs non formés en zone publique type 3
Habitation collective, bureaux, hôtel, maison de retraite...parking public

Classe d'utilisation :	Trafic < 630 cycles par jour	classe 6	Suivant configuration
	Trafic < 250 cycles par jour	classe 5	
	Trafic < 100 cycles par jour	classe 4	

Le produit a été testé dans les configurations typiques d'installation et de fabrication et satisfait aux prescriptions de la norme harmonisée citée ci-dessus, par conséquent il est déclaré conforme aux directives européennes suivantes :

- Directive Machine	2006/42/CE
- Directive Basse tension	2014/35/UE
- Directive Compatibilité Electromagnétique	2014/30/UE

La société ESTPM® s'engage à respecter ses procédures de production, de qualité et de mise en œuvre pour tous ses produits.

Fait à St Pierre du Perray le 1^{er} décembre 2019

M. FEVRE Laurent
Gérant